



Bürdel Daniel, Wicht Jean-Daniel, Meyer Loetscher Anne, Dietrich Laurent, Rauber Thomas, Kolly René, Wüthrich Peter, Jakob Christine, Genoud François, Décrind Pierre

Poursuite du programme "Energie-FR" au-delà de 2017

Cosignataires : 10	Réception au SGC : 29.05.17	Transmission au CE : *02.06.17
--------------------	-----------------------------	--------------------------------

Dépôt et développement

Le canton de Fribourg s'est donné une vision claire dans le domaine de l'énergie en définissant sa stratégie énergétique 2030 avec l'objectif de diminuer la consommation par habitant à 4 000 Watt par personne (2 000 Watt en 2050). Cette stratégie s'ajoute aux objectifs et enjeux du monde actuel.

Aujourd'hui, la construction manque de professionnels qualifiés dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le Conseil d'Etat, par le biais du Service de l'énergie, a créé le programme de formation continue cantonale "Energie FR" dédié aux domaines précités. Le but principal est de pallier le manque de professionnels et d'assurer, dans les milieux concernés, une qualité élevée dans l'exécution des travaux. La formation continue dans ce domaine est à mettre en relation avec la stratégie énergétique cantonale et fédérale, les moyens financiers destinés à la promotion des énergies renouvelables et de la rénovation de l'enveloppe thermique des bâtiments, ainsi que l'impact de l'ensemble de ces programmes sur l'économie de notre canton.

Malheureusement le programme Energie-FR va se terminer à la fin de cette année.

Jusqu'à la fin 2016, environ 1 500 professionnels du canton de Fribourg ont bénéficié d'une prise en charge partielle des coûts pour une formation dans le domaine de l'énergie. Ce sont près de 6 300 jours de formation qui ont été dispensés. Sans cette aide financière le programme n'aurait jamais connu un tel succès et un impact aussi important. Par ailleurs, la diminution du soutien financier opéré par "Energie FR" ces dernières années, respectivement l'augmentation de la prise en charge des frais de formation par les entreprises, a eu comme conséquence une tendance à la baisse de la participation aux formations.

Fort de ce constat, nous demandons au Conseil d'Etat de poursuivre le programme performant Energie-FR au-delà de l'année 2017 en lui octroyant une enveloppe annuelle de 300 000 francs à prélever du fonds cantonal de l'énergie. Ceci a pour but d'augmenter le niveau de formation des acteurs de la branche, de pérenniser la formation continue dans le domaine de l'énergie, d'assurer que les formations mises en place ne disparaissent pas et de poursuivre la collaboration entre la Haute école d'ingénierie et d'architecture et les entreprises fribourgeoises.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).